

## Cimetière :

Pour son nettoyage, M. Minoulet verra M. Mauriac. Ses allées seront, dès que possible, couvertes de graine. La tombe de M. Prétot sera nettoyée et ornée par les soins de la commune.

M. Henry Pierre présente deux projets d'aménagement du nouveau cimetière. Il faut, dans les deux cas, déplacer deux tombes trentenaires. Ses deux solutions permettent de disposer de 65 à 70 concessions de 2 m. sur 1 m. Le plan n° 2 qui prévoit des tombes placées dans le sens de la longueur est adopté.